

# LE FLASH D'ABELIA

Groupe ABELIA

Assureur Conseil

Courtage en Crédits

## Sommaire :

- La loi Madelin
- Abelia et internet
- La loi de finance 2003
- I.S.F.

## LA LOI MADELIN, UNE OPPORTUNITÉ QUE VOUS DEVEZ SAISIR !

La loi Madelin simplifie ou améliore plusieurs domaines concernant l'activité individuelle: formalités administratives, vie sociale, obligations comptables et fiscales, droit du travail, protection sociale.

Nous intervenons dans ce dernier domaine, qui fait l'objet d'avantages fiscaux importants.

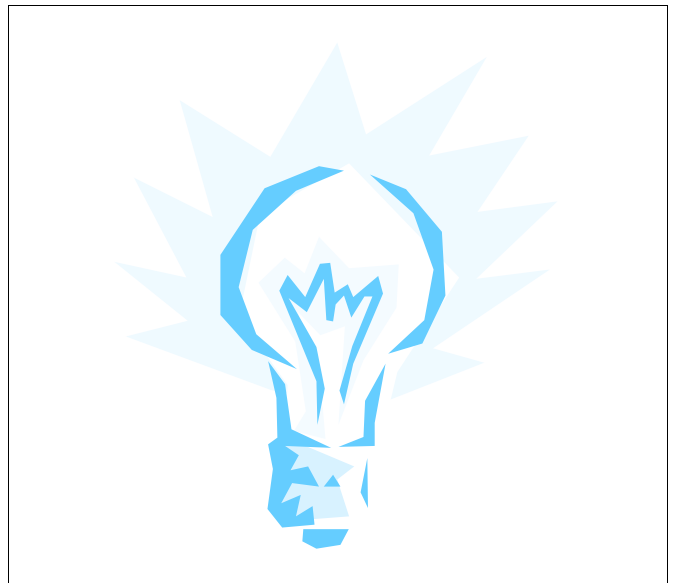
Quelques rappels sur le fonctionnement du cadre madelin. Il s'adresse à l'ensemble des entrepreneurs individuels ( hors agricole ), qu'il soit en profession libérale, artisan, commerçant ou gérant non salarié.

Cette loi intervient à plusieurs niveaux: prévoyance, Complémentaire santé, assurance perte d'emploi, et Retraite.

Un mode de calcul simple pour déterminer l'enveloppe à laquelle vous avez droit.

19 % de 8 fois le plafond sécurité sociale ( qui tient compte des cotisations professionnelles obligatoires ) ce qui permet d'avoir une enveloppe maximum ( selon profession ) de 42.900 euros.

Celle-ci se décompose en deux parties, la prévoyance et la perte d'emploi d'un côté, plafonné à 3 % de 8 fois le plafond sécurité sociale pour la prévoyance et de 1,5 de 8 fois le plafond sécurité sociale pour la perte d'em-



ploi, et l'autre partie qui reste pour la retraite.

En contre partie de la déductibilité des cotisations, les prestations éventuellement servies s'effectuent uniquement sous forme de rente imposable ( exception faite des prestations pour frais médicaux ).

Pour la retraite en quelques chiffres: 66.000 nouvelles adhésions en 2000, 57.000 nouvelles adhésions en 2001, avec une cotisation moyenne de 3.695 Euros en 2000 et de 4.025 Euros en 2001 (+ 4% ).

En 2001, 360.000 contrats retraite gérés.

Mais seulement 26 % des T.N.S. en sont équipés pour 64 % en prévoyance.

L'exemple de Mme DUPONT, 43 ans, chirurgien dentiste, mariée, un enfant avec une tranche marginale d'imposition de 48 % ( quotient familial de 2,5 ) :

Elle réalise un bénéfice imposable de 99.092 euros (après cotisation au régime obligatoire), impôt sur B.N.C. 30.665 Euros.

Elle investit 5.488 Euros par an dans un contrat retraite Madelin.

Cela nous donne un nouveau bénéfice imposable de 93.604 Euros ce qui donne un impôt sur B.N.C. de 28.030 Euros, soit la réalisation d'une économie d'impôt de 2.635 Euros, et de se constituer, à l'âge de

## GROUPEABELIA

26, rue de Wattignies  
75012 Paris

Téléphone : 01.43.41.20.28.  
Télécopie : 01.43.41.20.52.  
Messagerie : abeliagroup@wanadoo.

**C'est fait !!**  
**Abelia sur le web !**  
**www.abeliagroup.fr.st**

*Un généraliste  
Des spécialistes*

**Contactez notre  
délégué régional**

**I.S.F. et comptes  
courants d'associés.**

Les sommes inscrites au crédit des comptes courants d'associés sont à la disposition de la société bénéficiaire pour financer d'éventuels investissements. Par une réponse ministérielle du 23/09/02, il a été réaffirmé que les sommes placées au crédit d'un compte courant ne peuvent bénéficier de l'exonération d'ISF au titre des biens professionnels tels que définis aux articles 885N et suivants du C.G.I. En effet, ces sommes constituent une simple opération de prêt en faveur de la société et non une augmentation de ses fonds propres.  
( Réponse ministérielle Meyer, JO du 23/09/02)

## SITE INTERNET OUVERT

Nous sommes heureux de vous faire part de l'ouverture de notre site Internet: [www.abeliagroup.fr.st](http://www.abeliagroup.fr.st)

Ce site a pour vocation de vous tenir informé des nouveautés et des évolutions du marché, comme nous le faisons depuis quelques mois par l'intermédiaire de ce journal.

Vous trouverez sur ce site l'ensemble des domaines dans lesquels nous intervenons, ainsi que l'ensemble de nos partenaires. Nous ne manquerons pas de faire évoluer ce site en fonction des remarques et questions que vous voudriez bien nous donner.

Vous trouverez également les conférences que nous organisons sur différents sujets, n'hésitez pas à le consulter et à en parler autour de vous. Si vous souhaitez faire parvenir le flash Abelia à des relations, nous vous proposons la rubrique journal en ligne téléchargeable avec Acrobat Reader.

Une nouvelle rubrique dans ce journal de type « bourse aux questions » est à votre disposition (vous pouvez poser vos questions sur le site), afin de répondre à vos attentes, grâce, notamment à l'intervention de spécialiste extérieur.

Nous sommes convaincus, qu'aujourd'hui encore plus qu'hier, une information générale et régulière, vous permet d'être toujours au fait de l'actualité financière et patrimoniale.

A très bientôt sur notre site ou dans ces colonnes.

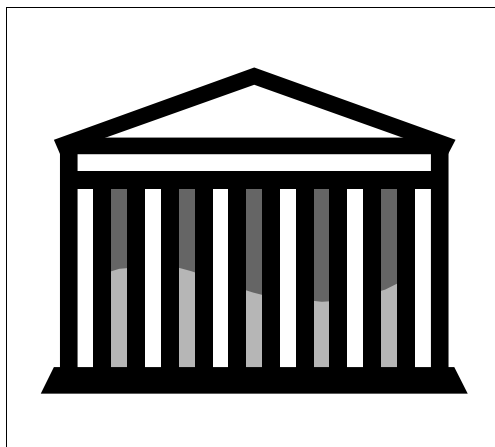
L'équipe d'ABELIA

## VOS IMPÔTS EN 2003: TENDANCES IMPORTANTES DU PROJET DE LOI DE FINANCES

Après la baisse de 5 % cette année, l'impôt sur le revenu va baisser modérément en 2003 avec une baisse programmée de 1 % ce qui nous amène à une baisse globale de 6 %.

Sinon, la réduction d'impôt pour l'emploi à domicile serait relevée en deux temps. Le gain serait limité à 3.700 Euros maximum en 2003 au lieu des 3.450 Euros actuel, puis en 2004 passerait à 5.000 Euros, soit une réduction correspondant à 50 % des dépenses plafonnées à 10.000 Euros.

Pour l'impôt sur la fortune, on annonce également une réforme en deux temps: En premier lieu un assouplissement l'année prochaine sur les règles d'exonération de l'outil de travail dont bénéfi-



Pour les professions libérales ( assujetties au BNC avec moins de 5 salariés ), le taux de la taxe professionnelle serait réduit sur 3 ans, avec une réduction de 10 % pour cette année à 9 % en 2003.

Pour les donations, le plafond augmente pour les grands parents qui pourront donner tous les 10 ans à chacun de leur petits enfants, en franchise de droits de mutation, 30.000 Euros au lieu des 15.000 actuels.

cient les dirigeants d'entreprises. Pour les particuliers, une concertation pour le projet 2004 est ouverte sur la fiscalité de l'épargne et du patrimoine, comme par exemple une augmentation du plafond de l'abattement de 20 % sur la résidence principale. La réflexion s'engage également sur la réforme de l'impôt fiscal et la fiscalité des dividendes.

Enfin une nouveauté importante, concernant la loi Besson. Il serait possible de loger ses enfants ou ses parents dans un bien locatif neuf bénéficiant de ce régime fiscal, qui permet de déduire une part de l'investissement sous certaines